

Les cinéphiles aveugles profitent de films audiodécrits

Tous les films ne sont pas audiodécrits, toutes les salles ne disposent pas de casques, mais l'offre s'étend de plus en plus. Les personnes malvoyantes ou aveugles peuvent aller au ciné.

« Le pilote court. Le droïde peine à le suivre dans les dunes. » Une scène de *Star Wars*, le retour de la force. Sur un ton particulièrement neutre, une voix off décrit la scène pour les personnes malvoyantes ou aveugles. C'est l'audiodescription.

Le Pathé Jacobins propose des films audiodécrits, il est équipé de casques, à retirer au niveau -1 au point de contrôle des billets.

La séance n'est pas plus chère mais permet aux handicapés visuels de suivre le film tel qu'il est projeté, avec sa bande sonore et ses dialogues, mais avec des éléments de description indispensables pour comprendre le déroulé de l'histoire. « Notamment dans les films d'action », prévient Fabrice Morandea, 49 ans, non voyant.

« On s'habitue »

Le cinéphile, installé au Mans depuis un an, se rend au cinéma une ou deux fois par semaine. Amateur de comédies dramatiques française, il apprécie aussi la science-fiction. Les films riches en dialogues lui conviennent parfaitement.

Et les films muets ? *Blancanieves*, drame espagnol inspiré du conte de Blanche-Neige, sorti en 2013, l'a marqué pour sa qualité audiodéscriptive. « C'était très réussi, l'audiodescripteur a su recréer l'univers de ce très beau film. La meilleure audiodescription, c'est celle qui va dire beaucoup de choses sans entraver la bande sonore du film. Quand on se met à cette technique, on trouve ça too much au début, trop de choses sont dites. Et puis, on s'habitue. »

Il peut y avoir quelques déceptions, comme ce *Henri* avec Yolande Mo-



Fabrice Morandea et Luis Claro au Pathé.

reau, dont il a perçu la qualité en regrettant la qualité technique de l'audiodescription.

20 % des films non décrits

Les cinémas ne sont pas tous équipés (lire ci-contre). Au Pathé, la technique a naturellement fait partie des travaux, puisque « notre site doit être accessible à toute personne handicapée », explique Luis Claro, le directeur de l'établissement.

En un an et demi d'existence, le

Pathé n'a eu à répondre qu'à une soixantaine de demandes. Les films sont pourtant de plus en plus audiodécrits, un service à la charge du distributeur. Pour planter le décor d'un long-métrage, il faut financer l'écriture et la lecture. « Aujourd'hui, 20 % des films ne sont pas équipés. Il y a encore un an, on parlait de 40 % », précise Luis Claro. Pourquoi une telle explosion en 2015 ? « L'obligation d'équiper les cinémas et selon leur audience, l'obligation des chaînes

de télévision à s'y mettre », analyse Fabrice Morandea.

Il reste à faire savoir dès l'entrée du cinéma ou encore mieux, sur le site internet de l'établissement, quel film est audiodécrit. Le signe d'un casque entre lequel figurent les lettres AD, indique qu'il l'est. Mais seules les personnes voyantes peuvent le voir. Sur le site internet du Pathé, une solution devrait voir le jour en 2016.

Florence LAMBERT.

Bientôt aux Cinéastes

En plus de la rénovation des salles, le cinéma d'art et essai de la place des Comtes du Maine entreprend l'installation du dispositif d'audiodescription. L'équipement va coûter un peu moins de 10 000 €.

À partir du 15 janvier, les quatre salles seront équipées d'un émetteur permettant aux spectateurs non voyants d'utiliser un casque. Une vingtaine de casques sera mise à leur disposition.

Le Colisée, rue du Port, promet que le système sera appliqué d'ici la fin du premier trimestre 2016. Le Royal, avenue Félix-Geneslay, n'en est pas équipé pour le moment.

Quant au Méga CGR à Saint-Saturnin, une seule salle est aménagée



À la mi-janvier, les salles des Cinéastes seront équipées.

(la plus grande). « Le groupe est en train de réfléchir à une installation pour l'ensemble de son parc », assure Laurent Barriquault, responsable de l'établissement.

Comment ça marche ?

L'audio description est diffusée soit au moyen de casques sans fil dans les salles, soit par un canal audio dédié de la TNT, de la télé par internet ou des DVD, « et elle commence à faire son apparition sur les sites de diffusion en flux », indique l'association Éclipse, dans un communiqué.

Il n'est demandé aucun justificatif concernant le handicap visuel et aucun tarif spécial n'est appliqué. Il suffit de demander un casque sans fil au contrôle des billets, que l'on emprunte en échange d'une pièce d'identité.

L'association, dont fait partie Fabrice Morandea, diffuse chaque semaine sur son site internet la liste des films programmés en audiodescription, par le sigle V.I.



Le logo qui indique qu'un film est audiodécrit.

Association Éclipse : www.eclipse72.org et tél. 02 43 21 21 44.